CLUB CONVAINCRE
www.convaincre-rhone.fr

Le 20 Novembre 2022

Le Club CONVAINCRE DU RHONE a remarqué

Rubrique Europe

MOLDAVIE : ***Une aide internationale pour ce pays fragilisé par la guerre en Ukraine !***

Ce petit pays de 2,6 millions d'habitants, ancienne république soviétique, enclavé entre la Roumanie et l'Ukraine vit **une crise énergétique et économique sans précédent** (+30% d'inflation) depuis que la Russie a coupé l'approvisionnement en gaz et que les exportations d'électricité en provenance de l'Ukraine ne sont plus possible du fait des bombardements de l'armée russe.De plus, depuis le début de la guerre en Ukraine, **ce territoire un des plus pauvre d'Europe** (un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté) doit faire face à une arrivée massive de plus de **90 000 réfugiés Ukrainiens** accueillis chez les habitants ou dans des structures privées.

Le lundi 21 novembre 2022, lors d'une une conférence internationale co-présidée par la France, l'Allemagne et la Roumanie et réunissant 34 pays et 15 organisations internationales, ont décidé d'une nouvelle tranche de soutien de 100 millions d'€, dont 10 millions d'€ débloqués avant la fin de l'année et le reste début 2023 qui s'ajoutent aux 600 millions d'€ déjà financés. Cette aide financière aura pour objectif de soutenir la Moldavie en matière énergétique pour cet hiver et de l'aider à passer les étapes de l'intégration dans l'Union européenne.

Depuis juin de cette année, en même temps que l'Ukraine, la Moldavie a **le statut de pays candidat à l'entrée dans l'Union européenne**, attribué par les 27 Etats membres et souhaite se connecter au plus tôt aux réseaux de gaz et d'énergie de l'UE. De son côté, l'Europe ne peut pas se désintéresser de la redistribution des cartes géopolitiques provoquée par l'invasion russe.
Source : Toute l'Europe du 24/11/2022 et Le Monde du 22/11/2022.

Energie : ***Les 27 Etats membres divisés sur le plafonnement du prix du gaz !***

Le mardi 22 novembre 2022, la Commissaire européenne à l'énergie Mme Kadri SIMSON a proposé **de bloquer les prix du gaz en cas de forte hausse** à partir du 1er janvier 2023 et pour une durée d'un an. Pour que ce mécanisme puisse s'appliquer il faut que le prix du gaz se situe sur le marché néerlandais TTF (Facilité de transfert de titres) **au dessus de**

275€ pendant 2 semaines et que l'écart entre les prix TTF et le prix de référence du gaz naturel liquéfié (GNL) soit supérieur à **58 €** pendant 10 jours. Or certains États membres comme l'Allemagne, les Pays Bas, le Danemark et la Hongrie sont opposés au principe de plafonnement alors que d'autres dont la France, l'Italie, la Pologne ou la Belgique espèrent un instrument européen facilement activable.

Les ministres de l'énergie de l'UE sont parvenus à un accord le jeudi 24 novembre 2022 sur **des mesures temporaires d'urgence supplémentaires pour contenir les prix élevés de l'énergie et améliorer la sécurité de l'approvisionnement.** L'UE est déjà parvenue à remplir les stocks de gaz pour cet hiver, les nouvelles mesures en vue de garantir l'approvisionnement pour l'hiver prochain, renforcent la solidarité en cas d'urgence et de pénurie d'approvisionnement par la coordination d'achat commun en gaz et la limitation de la volatilité des prix des prix du gaz et de l'électricité.

Pour éviter une surenchère sur les marchés mondiaux du gaz, la possibilité d'acheter conjointement du gaz par une mise en commun de la demande au niveau de l'UE doit avoir un effet levier sur le prix du gaz à l'achat. La mise en place d'une plate forme européenne et d'un nouvel indice de référence complémentaire disponible avant le 31 mars 2023 permettant de prévoir **des prix stables et prévisibles** en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) avec un mécanisme de gestion de la volatilité intrajournalière des prix pour empêcher les fluctuations excessives. Ces nouvelles règles permettront de faire appel à la solidarité d'autres Etats membres pour garantir l**es volumes critiques de gaz nécessaire à leur réseau électrique.**
source : ***Conseil de l'UE- Communiqué de presse du 24 novembre 2022***

Parlement européen : ***70 ans au service de la population et du développement de l'action européenne !***

Le 10 septembre 1952, se tenait à Strasbourg la première session de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ancêtre du Parlement européen.
A l'époque, 78 députés issus des Parlements des 6 pays (l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.) constituaient cette assemblée. Depuis cette institution européenne s'est élargit à 705 députés élus directement par les citoyens des 27 Etats membres ***"En 70 ans, l'Assemblée n'a cessé de se renforcer, passant d'un organe consultatif aux pouvoirs limités à une véritable institution embrassant la démocratie européenne et l'expression de l'opinion publique européenne"***, a déclaré la présidente du Parlement européen Roberta METSOLA.

Élu au suffrage universel tous les 5 ans (prochaine élection en 2024),il représente **450 millions de citoyens européens** et dispose de **pouvoirs législatif, budgétaire** et **de contrôle politique.** Depuis le traité de Lisbonne de 2007, le Parlement européen a un rôle de codécision sur les propositions de la Commission européenne avant qu'elles soient soumises au Conseil des ministres des 27 Etats membres et un droit d'initiative pour soumettre des propositions à la Commission européenne. De plus il adopte les budgets de l'Union européenne et à un rôle décisif pour l'investiture et le contrôle de la Commission européenne.

Mercredi dernier, les Eurodéputés ont adopté à une large majorité une résolution qualifiant la Russie d'"***Etat promoteur du terrorisme et comme un Etat qui utilise des***

moyens terroristes" suite aux atrocités commises par le régime de Vladimir POUTINE contre les civils Ukrainiens. Après ce vote, le site du Parlement européen a été la cible d'une cyberattaque de grande importance.

source : Tout l'Europe et communiqué de presse du Parlement européen du 24 novembre 202

Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du Club Maison des associations 27 rue Denfert Rochereau 69004 LYON (bulletin ci-joint)

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com tel : 06 11 11 49 24

notre site http://www.convaincre-rhone.fr/